



AVIS PUBLIC EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION TOUCHANT LE CAMIONNAGE AU PORT

Avis aux camionneurs, compagnies, courtiers et autres parties intéressées se livrant au transport des conteneurs par camion au Port Metro Vancouver

Le 31 juillet 2007, le gouvernement du Canada a publié le *Règlement modifiant le Règlement sur l'exploitation des administrations portuaires* pris en vertu de la *Loi maritime du Canada*. Veuillez vous référer à la **Partie II de la Gazette du Canada, Volume 141, Édition spéciale, publiée le 2 août 2007**, pour consulter le texte intégral du Règlement.

Sommaire : Pour que les détenteurs de licences puissent avoir accès au port pour transporter des conteneurs, le règlement modifié stipule qu'un propriétaire-exploitant doit être payé l'équivalent du taux prévu dans la convention collective et pas moins que les taux prévus par le protocole d'entente entre les compagnies de camionnage et la Vancouver Container Truckers Association, en date du 29 juillet 2005 (disponible sur le site Web de Port Metro Vancouver).

Le ministre des Transports effectuera un examen des dispositions du règlement modifié relatif aux taux avant le 1^{er} août 2009.

Remarque : Le règlement modifié continuera d'être en vigueur après le 1^{er} août 2009. Le ministre étudiera les résultats de l'examen et décidera si d'autres modifications sont nécessaires.

Transports Canada invite les intervenants intéressés à soumettre leurs commentaires relativement au règlement modifié par lettre, télécopieur ou courriel d'ici le **5 juin 2009** à :

Neil Weatherdon
Conseiller principal en politique, Politique portuaire
Transports Canada
Tour C, Place de Ville, 25^e étage
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N5
Télécopieur : 613-998-1845
Courriel : neil.weatherdon@tc.gc.ca